

Madame le Commissaire-Enquêteur
Mairie place de la Mairie
77840 Crouy-sur-Ourcq

le 1^{er} décembre 2017

Veillez trouver ci-dessous mes observations concernant le PLU de Crouy actuellement à l'enquête publique :

Protection des plantations :

J'ai bien noté et apprécié l'identification et la protection sur le plan de zonage de tous les alignements d'entrée de bourg, ceux de la place du Champivert, ainsi que l'Orme et le Hêtre remarquables chemin des Vaches et avenue de Coulomb.

Néanmoins ont été oubliés dans cette protection beaucoup de très beaux arbres à qui il conviendrait d'assurer une pérennité, ainsi que je l'avais évoqué lors de la réunion publique du 8 décembre 2016 et dont il n'a malheureusement pas été fait mention au bilan de la concertation.

Voici une liste non exhaustive (une étude complémentaire plus précise serait nécessaire) des arbres non protégés dans le plan de zonage du PLU, ni en tant que plantations remarquables ni en tant qu'espaces boisés classés :

- les arbres du parc du collège du Champivert et en particulier le magnifique et exceptionnel cercle de Hêtres pourpres,
- les arbres du parc de la Providence, entre-autres l'original cercle de Charmes, les Marronniers, et les vieux Tilleuls taillés en « têtes de chats »,
- les beaux Tilleuls non taillés du jardin de la Vigne,
- Les Tilleuls place du Dr Despaux, eux-aussi taillés en « têtes de chats »,
- Les arbres du parc de Gesvres, situés hors Espace Boisé Classé,
- Ainsi que quelques très beaux arbres des grands jardins privés en particulier près de la place du Champivert, ou près de la Vigne.

La qualité du paysage de Crouy est due en grande partie à la présence de ces beaux arbres qui ont atteint une maturité et offrent des houppiers bien développés. Assurer leur protection c'est œuvrer pour maintenir cette qualité.

Densité de l'urbanisation autour du donjon du Houssoy :

La densité de la zone 1AUb ouverte à l'urbanisation me paraît disproportionnée par rapport à la densité actuelle des constructions dans Crouy-sur-Ourcq, même en centre-bourg où les bâtiments collectifs R+2+combles sont plutôt rares, la norme étant R+1+combles.

Le contexte du donjon et de l'avenue de la gare est celui d'un habitat individuel espacé, sans alignement sur rue, avec de grands jardins, en totale opposition à la typologie urbaine dense imposée dans cette zone 1AUb, créant un véritable second centre-bourg à 1km du centre ancien.

Le nombre de logements - 25 dans le secteur 1 qui fait environ 2 000m², et 15 dans le secteur 3a de 2500m² - et leurs volumétries vont incontestablement compromettre à la fois

la perception visuelle et la qualité de l'environnement du donjon du Houssoy mais aussi de la ferme dont le bâtiment principal correspond à l'ancien logis du château. En effet les bâtiments à 2 niveaux + combles feront à peu près la même hauteur que ce logis, constituant des premiers plans préjudiciables à sa mise en valeur.

Il me semblerait plus raisonnable de revoir à la baisse la densité et les hauteurs des constructions prévues dans la zone 3, et d'éviter toute construction sur les secteurs 1 et 2, afin de conserver un lien entre ce monument historique emblématique de Crouy-sur-Ourcq et son paysage environnant de bois et de prairies.

Laure-Agnès Bourdial
7 rue de Montanglos
77840 Crouy-sur-Ourcq